

LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT
INTERCOMMUNALE DE PERSAN

82 avenue Gaston Vermeire, 95340 PERSAN

☎ 01.39.37.08.74

☎ 01.30.28.52.99

mjd@cchvo.com



La Maison de la Justice et du Droit est un lieu d'**Accès à la Justice**. Dans une M.J.D, différents acteurs (Magistrats, Délégués du Procureurs, Médiateurs pénaux, Educateurs, Travailleurs Sociaux) assurent une présence judiciaire. Ils mettent en œuvre, dans un lieu de proximité, de nouveaux modes de traitement de la petite délinquance quotidienne (rappel à la loi, orientation vers une structure sanitaire, sociale, ou professionnelle, régularisation, réparation, médiation pénale, suivi des décisions judiciaires) et de règlement des petits litiges d'ordre civil (Conciliateur de Justice, Médiateur Familial) ou administratif (Délégué du Médiateur de la République).

La Maison de la Justice et du Droit est aussi un lieu d'**Accès au Droit**. Elle offre des services de proximité, **gratuits**, dans le respect de la confidentialité et des compétences de chaque professionnel.

Un agent vous accueille, vous écoute, vous informe sur vos droits et obligations et vous oriente au besoin vers les professionnels adéquats (délégué au défenseur des droits, juristes,...). Tous ces intervenants vous permettent de mieux connaître vos droits afin de les faire valoir au quotidien.

Sans rendez-vous, vous pouvez venir retirer à l'accueil un dossier ou un imprimé (demande d'aide juridictionnelle, requête devant le juge aux affaires familiales, déclaration au greffe, requête en injonction de faire ou payer...).

La M.J.D de Persan est ouverte au public du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H

Président de l'Association Intercommunale de Fonctionnement et de Financement de la Maison de la Justice et du Droit de Persan (AIFMJD): M. Arnaud Bazin; secrétaire général: M. Robert de Clercq

LA PERMANENCE D'AIDE AUX VICTIMES
(C.I.D.F.F – France victimes 95)

JURISTE, les 3^{es} et le 5^{ème} jeudi matin du mois
PSYCHOLOGUE, chaque vendredi après-midi
ASSISTANTE SOCIALE, chaque lundi après-midi

Sur rendez-vous

Vous avez été victime d'une infraction (menaces, escroquerie, violences physiques, accident, vol, agression sexuelle...) et vous voulez connaître vos droits.

* Une Juriste du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles / France victimes vous informe sur vos droits, les procédures et indemnisations possibles.

* Les victimes peuvent également s'entretenir avec une psychologue ou être accompagnées dans leurs démarches par une assistante sociale du C.I.D.F.F.

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le 2nd et 4^{ème} mercredi matin du mois

Sur rendez-vous ou saisine par email

Vous êtes confrontés à des querelles de voisinage, des problèmes de mitoyenneté, de copropriété, des conflits entre propriétaire et locataire, consommateur et professionnel, des désaccords entre fournisseur et client, des difficultés dans le recouvrement d'une somme d'argent ou l'exécution d'un contrat.

Vous pouvez avoir recours au Conciliateur de Justice en vue d'un règlement amiable de tous ces litiges civils

PERMANENCE D'ECRIVAIN PUBLIC

Tous les lundis et jeudis sur rendez-vous

Un écrivain public vous aide dans la rédaction et la constitution de dossiers et formulaires pour le Tribunal (demande d'aide juridictionnelle, requête pour le juge aux affaires familiales, etc)

ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES
(contre les Violences faites aux Femmes)

Chaque vendredi après-midi sur rendez-vous

Vous êtes victime de violences conjugales, d'humiliations, d'insultes, de menaces, de pressions psychologique, ...
L'association Du Côté des Femmes répond à vos interrogations et vous informe sur vos droits.

TSVP =>

DELEGUE AU DEFENSEUR DES DROITS

Chaque mardi matin sur rendez-vous

* Vous n'arrivez pas à résoudre seul un problème que vous rencontrez avec une administration ou un service public. Vous pouvez obtenir des conseils sur les démarches à suivre et être aidé dans la recherche d'un règlement amiable avec l'administration en cause. (ancienne permanence du délégué du Médiateur de la République)

* Vous êtes victime de discrimination (en raison de l'origine, du sexe, d'un handicap, etc) et souhaitez être informé sur vos droits. (ancienne permanence de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité, H.A.L.D.E)

LA CONSULTATION JURIDIQUE D'AVOCAT

2 mercredis par mois sur rendez-vous

Vous rencontrez des problèmes juridiques complexes et souhaitez être conseillé.

Un Avocat du Barreau du Val d'Oise vous donne des informations d'ordre général, des conseils juridiques, et vous oriente.

LA PERMANENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (A.D.I.L 95)

Le 1^{er} vendredi matin du mois sur rendez-vous

Vous êtes propriétaires, locataires et vous avez des questions relatives à la location (bail, loyers, charges, réparations locatives, caution...) à la copropriété (participation aux assemblées générales, charges...) aux assurances ou à l'habitation en général.

Un Juriste de l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement du Val d'Oise vous informe.

LA CONSULTATION JURIDIQUE DE NOTAIRE

Le 1^{er} mercredi matin du mois sur rendez-vous

Vous vous posez des questions à l'occasion du règlement d'une succession, de l'acquisition d'un bien immobilier, d'un apport en société, de la rédaction d'un contrat de mariage ou de pacs, d'une donation, ou de tout autre aspect de la pratique notariale.

Un notaire de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Versailles vous répond.

LA MEDIATION FAMILIALE

Entretien individuel d'information

Sur rendez-vous

Vous avez des enfants à charge et votre famille connaît des tensions relationnelles internes, des situations de séparation, de divorce ou de recomposition familiale génératrices de conflits.

Les médiateurs de l'Association I.R.F.M. peuvent vous aider à trouver un accord durable et acceptable tenant compte des besoins de chacun et principalement des enfants.

DROIT DES ETRANGERS ET DE LA NATIONALITE

Le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi après-midi sur rendez-vous

Vous vous posez des questions relatives aux visas, titres de séjour, accès à la nationalité, droit d'asile, regroupement familial, étudiants étrangers, etc

Une juriste de l'association ACI vous reçoit sur rendez-vous afin de vous renseigner sur vos droits et vous orienter dans vos démarches.

PERMANENCE D'HUISSIER DE JUSTICE

Sur rendez-vous

Un huissier de Justice vous informe sur les questions de procédure et d'exécution des décisions de justice, expulsion, saisies, recouvrement de pension alimentaire, etc

LE S.P.I.P

Sur convocation

Un agent du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise reçoit sur convocation les personnes majeures condamnées qui lui sont confiées par les autorités judiciaires dans le cadre d'un suivi de peine.

Il met en œuvre les mesures de contrôle et veille au respect des obligations qui leur sont imposées.

Il favorise l'accès au droit et aux dispositifs d'insertion en partenariat avec les organismes publics ou privés.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Sur convocation

Des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse reçoivent des mineurs qui ont fait l'objet d'une décision de justice. afin d'assurer le suivi de leur mesure.

Document mis à jour le 12 mars 2021